Proposition modèle de délibération

DELIBERATION N°….. PORTANT CREATION D’UN EMPLOI ADMINISTRATIF PERMANENT DE CATEGORIE A

Le ............……... *(date)*, à ...........………............. *(heure)*, en ..............................................*(lieu)* se sont réunis les membres du Conseil Municipal *(ou autre assemblée)*, sous la présidence de ..................................................................................... , convoqués le ………………………….…… ,

Etaient présents : ........……………………………………………………………….………………………...................

Etaient absent*(s)* excusé*(s)* : .………………………………………………………………………….........................

Le secrétariat a été assuré par : .................………………………….............................................……..

Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire/Président informe l’assemblée :

Conformément à l’article L313-1 du Code général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal/ Conseil Communautaire de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services*.*

Considérant la nécessité de doter la commune/la CDC d’un emploi qui sous l’autorité du Maire/Président, aura pour mission de diriger l’ensemble des services et d’en coordonner l’organisation, il convient de créer un emploi administratif permanent de catégorie A,

**Le Maire/Président propose à l’assemblée :**

La création d’un emploi administratif de catégorie A à temps complet dont le titulaire aura vocation à occuper l’emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de la commune/CDC/…. par voie de détachement.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant : du cadred’emplois des attachés, ou : des grades d’attaché et d’attaché principal, ou (en + du cadre d’emplois des attachés ou des grades d’attaché et attaché principal)  : Cadre d’emplois des ingénieurs territoriaux, ou grade d’ingénieur, ingénieur principal (faire un choix dans les cadres d’emplois ou grades)→ le choix effectué devra correspondre à celui de la délibération créant l’emploi de catégorie A.

L’agent percevra la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale et bénéficiera du RIFSEEP attaché à son cadre d’emplois et à son groupe de fonctions.

En cas de recrutement infructueux d’un fonctionnaire, considérant la nature des fonctions et la nécessité d’assurer la continuité du service, par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8, 2° du Code général de la Fonction Publique.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- diplôme permettant l’accès aux concours externes d’attaché territorial ou d’ingénieur, ou expérience professionnelle avérée dans un emploi de management, développeur de projet, coordination de services… de catégorie A,

- le rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire de l’emploi de direction d’une commune de ……à ……*habitants (proposition à adapter selon vos exigences*)

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide :

- d’adopter ces propositions,

- de modifier en conséquence le tableau des emplois,

- D’inscrire au budget les crédits correspondants,

Monsieur le Maire/Présidentest chargé de procéder au recrutement et de prendre tout acte nécessaire à ce dossier .

**ADOPTÉ** : à l’unanimité des membres présents

ou

à .................. voix pour

à .................. voix contre

à .................. abstention*(s)*

Fait à..........................................., le .........................................

Prénom, nom et qualité du signataire

- Transmis au représentant de l’Etat le : …………………………...

- Publié le : ……………………………………………………………………